

Mercredi 23 Novembre 2016 - n°109

**Economie** - Abaissement de la prévision de croissance et maigre revalorisation des valeurs locatives

**Sport - Social** - Pour une politique d'insertion des jeunes par le sport

**Sécurité - Tourisme** - Création d'une structure départementale " sécurité-tourisme "

**Economie** - Recensement des places pour camping-caristes

**Economie** - Retour sur la consultation pour un Service public de la donnée

**Economie** - Plan THD et France Mobile renforcés par le PLF

**Numérique - Finances** - Parution du décret précisant les modalités de la facturation électronique

**Economie** - Un guide pour des « espaces parents » dans les écoles

**Economie** - Tendances à la baisse pour les pesticides dans les cours d'eau

**Economie** - Déontologie et transparence au menu de la 15e journée de l'Observatoire SMACL

## ECONOMIE



### Abaissement de la prévision de croissance et maigre revalorisation des valeurs locatives

Le ministre de l'Economie et des finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, ont présenté vendredi dernier, lors d'un conseil des ministres, le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2016. Ce collectif de fin d'année confirme un léger abaissement de la prévision de croissance pour l'année en cours (1,4% au lieu de 1,5%). Tablant l'an dernier sur une croissance de 1,5% - prévision de croissance jugée alors inatteignable par un grand nombre d'économistes - le Gouvernement est en quelque sorte contraint de réajuster son

optimisme au vu des résultats des deuxième et troisième trimestres (-0,1% et 0,2% de croissance). L'objectif d'un déficit public à 3,3% du PIB ne serait quant à lui pas remis en cause.

Pour 2017, le Gouvernement maintient les hypothèses contenues dans le projet de loi de finances en cours d'examen à l'Assemblée nationale, à savoir une croissance qui se situerait à 1,5% du PIB et un déficit public à 2,7% du PIB.

Ce PLFR prévoit essentiellement des mesures de redéploiements de crédits pour assurer le financement des mesures non-prévues dans la loi de finances initiale pour 2016, comme la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Ces ouvertures de crédits représentent 4,5 milliards d'euros (2,8 milliards proviennent de ce PLFR et 1,7 milliard de décrets d'avance pris depuis juin). Les annonces qui devront être financées concernent le plan d'urgence pour l'emploi, le plan de soutien aux agriculteurs, outre le point d'indice, la revalorisation des primes accordées aux enseignants du premier degré, ou encore la création du Fonds d'urgence pour les départements en difficulté.

Ces ouvertures de crédit seraient principalement compensées par des mesures d'annulation (à hauteur de 1,7 milliard) sur l'ensemble des ministères, une révision à la baisse de certains prélèvements (sous-exécution prévue sur le budget de l'Union européenne), et 200 millions d'euros de prélèvements sur les trésoreries excédentaires de certains opérateurs.

Parmi les mesures fiscales à signaler figurent le renforcement des pénalités fiscales pour non déclaration d'un compte à l'étranger, une nouvelle mouture de la taxe sur les dividendes, et la création du compte PME innovation (destiné à favoriser les réinvestissements dans les start-up ou jeunes PME).

#### **+0,4 % de revalorisation pour les valeurs locatives**

Il faut également signaler cette fois-ci dans le cadre de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2017, que les députés viennent de fixer à **+0,4%** - un taux que l'on peut juger décalé par rapport à la réalité de l'inflation - le coefficient de **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2017**. Toujours dans le PLF pour 2017, les membres de l'Assemblée nationale ont accordé aux communes instaurant la surtaxe sur les résidences secondaires la possibilité de la moduler jusqu'à 60% (au lieu de 20% actuellement). D'autres mesures concernent aussi la compensation du surcoût des exonérations et abattements de taxe foncière en faveur des logements sociaux.

*Ondes Urbaines* reviendra plus largement dans une prochaine édition sur ces mesures.

## SPORT - SOCIAL

## Pour une politique d'insertion des jeunes par le sport

Villes de France s'associe à l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) et vous invite à une conférence exceptionnelle sur les politiques locales d'insertion des jeunes par le sport, qui se tiendra mardi 13 décembre à Paris, à l'Auberge de jeunesse Yves Robert (Paris 18<sup>e</sup>).

À partir des résultats du programme national « Education par le sport dans les villes » initié par l'APELS depuis 2015, des collectivités présenteront des dispositifs territoriaux qui créent des impacts sociaux favorables. Des personnalités publiques de la vie politique nationale et locale apporteront leurs

soutiens, telles que Claude Onesta, manager de l'équipe de France de Handball, ou Alexandre Jardin, écrivain, fondateur du mouvement Bleu Blanc Zèbre, et de nombreux élus membres du réseau de *Villes de France*.

[Retrouvez le programme et inscrivez vous pour participer à cet événement](#)



## SÉCURITÉ - TOURISME



### Création d'une structure départementale " sécurité-tourisme "

Le plan du Comité interministériel du tourisme du 7 novembre se chiffre à 42,7 millions d'euros répartis entre des mesures pour la sécurité (le plus gros budget à savoir 15,5 millions), pour le soutien à la filière économique, pour des opérations de communication et pour inciter les retraités français modestes à partir en vacances. Parmi les mesures annoncées, une structure de coordination « sécurité tourisme » sera créée dans chaque département, un « *préfet coordonnateur* » est également nommé pour la mise en œuvre du volet sécurité.

#### Un volet sécurité renforcé

Les axes du volet sécurité comportent :

- Le renforcement de la sécurité dans les zones touristiques en ajoutant des patrouilles dans les trains transfrontaliers, des patrouilles mixtes entre garde nationale et opérateurs dans les gares et lignes les plus importantes et en renforçant les brigades européennes et des commissariats européens.

- La hausse du budget du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) avec 10 millions d'euros supplémentaires notamment pour la mise en place de caméras et la sécurisation des établissements publics les plus fréquentés, appartenant au ministère de la Culture.

#### Fonctionnement de la structure et label

Les préfets de département présideront cette structure de coordination « sécurité tourisme » qui sera composée du directeur départemental de la sécurité publique, du commandant de groupement de gendarmerie départementale, des organisations professionnelles du tourisme, des exploitants publics et privés de sites touristiques et des transporteurs. Les préfets de départements remettront chaque année le label nouvellement créé « *sécurité site touristique* », délimité par les préfets coordonnateurs. Ces derniers devront élaborer des documents d'information sur la sécurité dans plusieurs langues à destination des touristes.

#### Conférence du tourisme et nouvelles mesures

Le 17 novembre, la seconde conférence nationale du tourisme, organisée par le ministère des Affaires étrangères, a porté de nouvelles propositions autour de la promotion, la formation, la transition numérique et l'investissement. Le 16 décembre, la première édition des Rencontres du tourisme culturel se tiendra au Centre Pompidou à Paris pour favoriser les échanges entre professionnels du tourisme, de la culture et collectivités territoriales.

[En savoir plus](#)

## ECONOMIE



### Recensement des places pour camping-caristes

Le tourisme itinérant est devenu aujourd'hui un mode de loisir apprécié de nos concitoyens. En effet, ils sont plus de 500 000 à posséder un camping-car ou une caravane. Ils effectuent en moyenne 14 000 km par an et, pour beaucoup, uniquement dans l'hexagone. Ils apprécient de rester en moyenne une trentaine d'heures sur place pour profiter des musées, curiosités, visites et commerçants des villes où ils font une halte. Ils y dépensent en moyenne 50 € par équipage. Par conséquent, c'est une population touristique à ne pas négliger.

Hélas, l'accueil dans certaines communes n'est pas toujours à la hauteur du bénéfice qu'elles pourraient tirer à favoriser ce type de tourisme. Le stationnement de ces véhicules de loisir sur la voie publique est quelquefois source de tension et de problèmes. C'est pourquoi, la Fédération des Campeurs, Caravaniers et camping-caristes (FFCC) met en avant gratuitement les communes accueillantes sur son [Guide Officiel Camping Caravaning, sorte de référentiel pour les amateurs du tourisme de plein air.](#)

Le principe est simple, les communes qui offrent des facilités particulières de stationnement (hors des terrains de campings) pour un arrêt de quelques heures en un lieu précis : parc, place, champ de foire, etc. sont listées. Ainsi, elles sont facilement repérables. C'est le moyen, pour les amateurs du tourisme de plein air, d'apprécier ces villes, leurs commerces et pourquoi pas même de décider d'y revenir pour un plus long séjour. Pour participer à cette démarche, la FFCC propose un référencement à partir du [questionnaire joint](#), à retourner pour les Villes de France,

## ECONOMIE



### Retour sur la consultation pour un Service public de la donnée

Du 29 septembre au 20 octobre 2016, une consultation publique a permis de définir le service public de la donnée prévu à l'article 14 de la loi pour une République numérique. Parmi les répondants, 40% proviennent du secteur public avec près d'un quart de collectivités. Les six bases de données de référence pré-identifiées sont le registre des entreprises (base SIRENE), le Répertoire national des associations, le cadastre, les limites administratives du Répertoire à grande échelle, le registre parcellaire graphique et la base adresse nationale. Elles ont été approuvées à 85% par les répondants. Les trois données de référence les plus citées pour être ajoutées à la liste sont les données de description des services publics et des administrations, les PLU et les données aux réseaux routiers. Concernant le scénario de mise à disposition des données

de référence, 41% préfèrent un scénario décentralisé contre 36% pour un scénario centralisé avec un opérateur de diffusion unique. Les trois principaux critères de qualité attendus sont la fraîcheur, l'utilisation de standards ouverts et la haute disponibilité.

[En savoir plus](#)

## ECONOMIE



### Plan THD et France Mobile renforcés par le PLF

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit plus de 400 millions d'euros pour le plan France Très Haut Débit (THD) alors que l'investissement s'élevait à 150 millions l'année dernière. Cette hausse s'explique par les opérations de déploiement de la fibre optique prévues pour l'année prochaine. Dans le même temps, les collectivités candidatant à l'appel à projets « sites stratégiques » visant la couverture mobile des zones d'intérêt économique ou touristique ont reçu les résultats. Lancé en avril 2016, l'appel à projets des « 800 sites stratégiques » s'appuyait sur un engagement des opérateurs sur 1300 pylônes. Les critères sont ceux des zones blanches pour lesquelles aucun service mobile d'un quelconque opérateur n'existe. Les collectivités ont souvent fait remonter des problématiques liées aux « zones grises » pour lesquelles la piètre qualité de couverture est soulignée. L'annonce des résultats de cet appel à projet était un préliminaire à la mise en place du dispositif France Mobile, prévue pour fin

novembre 2016. Une autorisation d'engagement à hauteur de 24,5 millions d'euros est inscrite au PLF pour ce projet. Dans une nouvelle dynamique, ce seront les collectivités elles-mêmes qui signaleront les problèmes de couverture du réseau mobile en s'appuyant sur le guichet unique France Mobile. Des commissions de concertation régionale sur l'aménagement numérique du territoire trouveront des solutions à ces signalements.

## NUMÉRIQUE - FINANCES



### Parution du décret précisant les modalités de la facturation électronique

Les modalités d'applications des nouvelles obligations de transmission et d'acceptation des factures électroniques pour les contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics ont été fixées par [décret n°2016-1478](#) du 2 novembre, paru au Journal Officiel du 4 novembre. L'obligation de transmission des factures électroniques entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les mentions obligatoires sur les factures sont précisées et le décret rappelle que les factures doivent être transmises par voie électronique en

excluant tout autre mode de transmission. Les obligations s'échelonneront pour les entreprises : 2017 pour les plus grandes et pour les personnes publiques, 2018 pour les entreprises de taille intermédiaires, 2019 pour les PME et 2020 pour les micro-entreprises. Les acteurs publics pourront récupérer les factures via l'espace de facturation Chorus Pro mis en place par l'Etat.

## ECONOMIE

## Un guide pour des « espaces parents » dans les écoles

La coéducation



Un guide pour « Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements d'enseignement scolaire » a été mis en ligne par le ministère de l'Éducation nationale. Destiné aux personnels d'encadrement et aux collectivités, ce guide méthodologique s'appuie sur la circulaire interministérielle du 15 octobre 2013 visant à encourager les relations école-parents. Pour la commune, elle sera

associée si un réaménagement des locaux est à envisager, l'espace d'échanges pouvant être en dehors de l'établissement. Elle sera également sollicitée sur le sujet des heures d'ouverture car si l'espace parents est ouvert pendant les heures scolaires, la responsabilité juridique relève du directeur d'école tandis que cette responsabilité revient à la commune s'il est ouvert en dehors des heures d'école. Dans ce second cas, le directeur d'école aura besoin d'un accord du maire. Enfin, le guide préconise la signature d'une convention entre la ville, les associations des usagers de l'espace et l'Éducation nationale.

[Consulter le guide](#)

## ECONOMIE



### Tendance à la baisse pour les pesticides dans les cours d'eau

La présence de pesticides dans les cours d'eau fait l'objet d'une surveillance régulière. Le Commissariat général au développement durable a publié récemment une note instructive sur la période 2008-2013 (réalisée par Aurélie Dubois du Service de l'observation et des statistiques, en collaboration avec Marlène Kraszewski, à partir des données des divers services de l'Etat et des agences de l'eau). Les résultats, basés sur un nouvel indice, montrent une légère

baisse de la teneur en pesticides dans les cours d'eau. L'intérêt de cette note du ministère permet de faire le lien entre les changements de législation et l'impact des interdictions successives sur la qualité des eaux selon les produits concernés.

#### **Grande diversité des pesticides à surveiller**

L'offre en produits phytopharmaceutiques est composée d'environ 500 substances actives, molécules organiques de synthèse pour la plupart. Cette offre évolue au gré de l'innovation et de la réglementation (nouvelles homologations et retraits). Ces substances peuvent agir à de très faibles doses. Comme les pesticides sont susceptibles de migrer vers d'autres milieux lors de leur application, ils font l'objet d'une surveillance régulière dans les cours d'eau. Cette surveillance permet de dresser chaque année un bilan de la présence des pesticides dans les cours d'eau. Avant de compléter ces bilans réguliers, un nouvel indice a été développé : il traduit l'évolution, d'une année sur l'autre, de la concentration cumulée en pesticides dans les cours d'eau, en fonction de leur écotoxicité propre (méthodologie). Il prend ainsi en compte leurs impacts respectifs, les effets de substitution entre eux, tout en intégrant les évolutions analytiques. Les pesticides entrant dans le calcul de l'indice peuvent également être répertoriés en fonction de leur statut : ceux autorisés sur toute la période, ceux interdits avant ou en cours de période. Plus de 300 pesticides sont pris en compte en fonction de leur écotoxicité. Ce sont en majorité des herbicides, mais aussi des insecticides et des fongicides.

#### **La baisse constatée selon les interdictions**

L'indice reflète une baisse d'environ 10 % de la teneur en pesticides, entre 2008 et 2013 en France métropolitaine. Des retraits d'usage effectifs d'herbicides pendant la période étudiée, expliquent en partie cette tendance. Si la décroissance se confirme pour les pesticides interdits de longue date, elle est cependant plus nuancée pour ceux qui sont autorisés. Les pesticides entrant dans le calcul de l'indice peuvent également être répertoriés en fonction de leur statut : ceux autorisés sur toute la période, ceux interdits avant ou en cours de période. La tendance de ces derniers est très nettement à la baisse : leurs teneurs diminuent de plus de 20 %. Les évolutions dépendent également des conditions climatiques qui ont une influence sur le développement des champignons, des mauvaises herbes et le transfert des pesticides vers les cours d'eau. Les années sèches correspondent ainsi généralement à une diminution de la teneur en pesticides dans les cours d'eau. D'autres phénomènes entrent en jeu, comme l'évolution des pratiques d'épandage.

#### **Manque d'homogénéité sur le territoire**

Les évolutions, par ailleurs influencées par les conditions climatiques, diffèrent selon les bassins. Les secteurs situés au nord et à l'est, correspondant aux bassins Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse affichent globalement une tendance à la baisse. En revanche, la tendance est plutôt à la hausse sur le bassin Adour-Garonne. L'évolution est moins nette dans le nord-ouest, dans le bassin Loire-Bretagne, mais la surveillance y a aussi beaucoup évolué.

[Accéder à l'étude du CGDD.](#)

## ECONOMIE



## Déontologie et transparence au menu de la 15e journée de l'Observatoire SMACL

Le 13 décembre prochain, la journée de « l'Observatoire SMACL » (dont *Villes de France* est notamment membre) sera consacrée à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, un thème au centre de l'actualité depuis l'adoption en avril dernier de la loi dédiée. Seule loi de la législature à porter exclusivement sur la fonction publique, elle vient :

- réaffirmer les valeurs fondamentales du service public ;
- introduire pour la première fois dans le statut général des fonctionnaires la notion de conflits d'intérêts et leurs obligations s'ils sont confrontés à une telle

situation ;

- obliger également certains hauts fonctionnaires à remplir une déclaration d'intérêts et de patrimoine et renforce les moyens de contrôle.

Cette loi consacre aussi la notion de lanceur d'alerte (personne qui veut mettre fin à une action illégale ou irrégulière en interpellant les pouvoirs en place ou en suscitant une prise de conscience). Jusqu'à présent la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique ne concernait que la dénonciation des crimes et délits. La loi du 23 avril 2016 l'étend aux conflits d'intérêts, pour l'instant... C'est bien entendu une nouvelle étape sur le chemin de la transparence de la sphère publique qui a vu le jour avec la loi du 23 avril 2016. Pour autant, certains dénoncent quelques effets pervers comme une probable augmentation des dénonciations ou la mise au placard possible de certains fonctionnaires territoriaux qui pourraient être mal protégés après le lancement de l'alerte.

Pour cette journée, aucune participation aux frais n'est demandée mais l'inscription préalable est obligatoire. (Le jour du colloque pensez à vous munir d'une pièce d'identité.)

Le programme

Pour s'inscrire.

## AGENDA

### **Mardi 29 novembre – Paris**

Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, *Villes de France* partenaire de l'événement

En savoir plus **Mercredi 30 novembre - Paris**

Intervention devant le CGEDD sur la revitalisation des centres villes **Jeudi 1er décembre - Beauvais**

Réunion régionale avec le Groupe Caisse des Dépôts sur la revitalisation des centres villes **Mardi 13 décembre - Paris**

Conférence nationale sur l'insertion par le sport

Invitation **Mardi 13 décembre – Paris**

Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, *Villes de France* membre du réseau

Voir le programme **Mardi 10 janvier 2017 - Paris**

Conseil d'administration et cérémonie des vœux de *Villes de France*

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi